N°DBCA-2024-019

- Membres théoriques :

- Membres en exercice : 5

- Membres présents :

- Votants :



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS **DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

POSTE DE SOUS-OFFICIER DE GARDE AU CIS DIEPPE

Le 21 mars 2024, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Préserver, optimiser et adapter	
	la RH	

*

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération du Conseil d'administration n°2021-CA-30 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

* *

Dans l'objectif de renforcer le niveau de sécurité incendie du CNPE Penly, la mise en place de 6 sapeurspompiers du centre de secours de Dieppe, en garde sur ce site nucléaire, est actée.

Pour répondre à cette mission, le centre de secours de Dieppe a bénéficié d'un accroissement de ses ressources humaines.

En complément des missions fonctionnelles des chefferies de garde viennent s'ajouter les tâches spécifiques liées à l'organisation et la gestion de cette mission.

Afin d'assurer la continuité de service et d'optimiser la gestion de la mission CNPE, il est demandé de désigner 3 sous-officiers de garde parmi les effectifs actuels du centre de secours de Dieppe soit 1 sous-officier de garde par équipe.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240321-DBCA-2024-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024 Affichage : 25/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 25/03/2024 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER